

R E G I M E D E R E T R A I T E S U P P L E M E N T A I R E

La retraite des jeunes

L'accord relatif à notre régime de retraite supplémentaire (CGP : Caisse générale de prévoyance) arrive à échéance en fin d'année. La négociation d'un nouvel accord, en vue de reconduire le dispositif, s'est ouverte le 8 octobre.

Il s'agit d'un dossier important, concernant l'ensemble des salariés, notamment les plus jeunes

Le régime CGP représente, grosso modo, la moitié des cotisations retraite⁽¹⁾ prélevées sur nos salaires⁽²⁾ et pour les collègues les plus jeunes, 50 % de leurs droits retraite⁽¹⁾.

Les salariés en fonction jusqu'à fin 1999 ont bénéficié de l'ancien dispositif CGR (Caisse générale de retraite) auquel a succédé à partir de 2000, comme pour l'ensemble des salariés, le régime Arrco/Agirc et le nouveau dispositif (CGP) spécifique aux Caisses d'épargne.

Les droits retraite, hors retraite « Sécu », dont bénéficieront les salariés en place avant 2000, seront constitués de trois éléments :

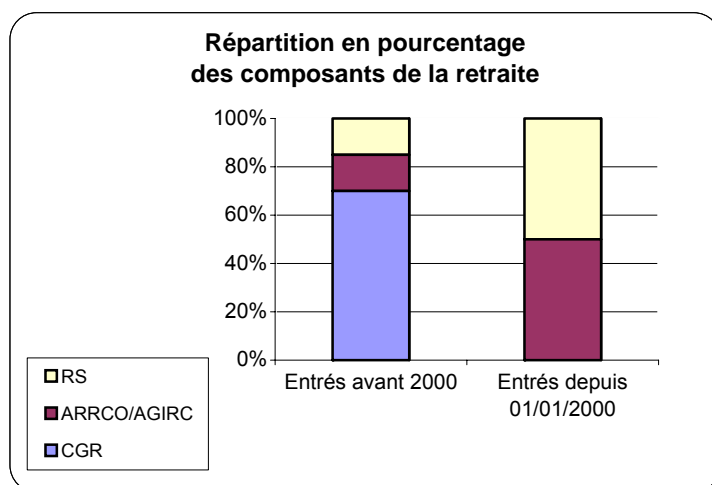
- droits acquis CGR,
- droits Arrco/Agirc,
- régime supplémentaire CGP.

Les droits des salariés entrés depuis le 1^{er} janvier 2000 seront constitués de deux éléments :

- droits Arrco/Agirc,
- régime supplémentaire CGP.

Nettement supérieur au Perp

Le graphique ci-dessous illustre : plus on est jeune, plus la part représentée par le régime CGP est importante.



À l'heure où les solutions « retraites individuelles » sont vivement préconisées, il est important de noter que le régime CGP constitue un dispositif de grande valeur. Son niveau de cotisations (contributions patronales et salariales) et son caractère obligatoire, pour l'ensemble des salariés, en font un dispositif collectif

(1) Au-dessus de la retraite vieillesse, dite « pension Sécu »

(2) Cotisations salariés et cotisations employeurs

Pas de marchandage !

Le régime CGP représente une partie de l'ensemble « Protection sociale » constitué des trois pôles :

- prévoyance (CGP),
- retraite (CGR, CGP, Arrco, Agirc),
- frais de soins de santé (MNCE).

Si l'ensemble représente une charge financière pouvant être appréciée globalement, chacune des prestations correspond à des réalités différentes. Elles ne peuvent faire l'objet de troc entre elles.

La protection sociale ne se marchandage pas. Le niveau des prestations ne saurait être remis en cause par le jeu de transfert de cotisations d'un domaine à un autre.

“Globalisation globale”

Lors de cette première séance de négociation, G. Cotret nous a indiqué que la CNCE voulait définir une politique sociale pour l'ensemble du nouveau Groupe Caisse d'épargne. A ce titre, il nous a proposé de reporter cette discussion en avril 2005 et de reconduire le régime supplémentaire (CGP) jusqu'à fin 2005.

Ainsi, non seulement la CNCE entend traiter globalement la protection sociale (retraite, prévoyance, mutuelle), mais encore souhaite le faire au niveau de toutes les entreprises du Groupe (Caisses d'épargne, organismes communs et filiales) ainsi que pour les filiales de la CNCE notamment les entreprises IXIS. Vaste programme ! D'autant qu'aucune instance de négociations n'existe pour traiter ces sujets au niveau du Groupe.

Quelles garanties ?

Le Syndicat Unifié a indiqué ne pas être demandeur d'un report de négociation. Nous ne sommes pas convaincus par les arguments des employeurs. Nous le sommes d'autant moins qu'ils ne se sont pas avancés sur les garanties que nous demandions, notamment quant à un maintien, pour tous les salariés, d'une contribution employeur au moins égale à ce qu'elle est aujourd'hui.

Une prochaine réunion de la Commission paritaire nationale sur ce thème se tiendra le 19 octobre.

Nous veillerons tout particulièrement à l'évolution de ce dossier afin d'obtenir des garanties formelles pour :

- ☒ **éviter les risques de troc dans une négociation globale sur la protection sociale,**
- ☒ **maintenir pour tous les salariés une contribution employeur « retraite supplémentaire » au moins égale à ce qu'elle est aujourd'hui.**

*Le Secrétariat National :
Jean-David Camus, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber, Michel Ricard*